

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction du maire du Gosier, Cédric CORNET face aux événements du 3 novembre 2021

GOSIER, LE 4 NOVEMBRE 2021 — L'équipe municipale de la ville du Gosier condamne fermement les événements qui se sont déroulés le mercredi 3 novembre, en marge du conseil municipal qui devait être présidé par la 1^{ère} adjointe, Liliane MONTOUT.

Un collectif mené par des élus de l'opposition a organisé l'empêchement de ce conseil municipal par des méthodes anti-démocratiques.

Pour rappel, la 6^{ème} séance ordinaire du conseil municipal devait avoir lieu le 26 octobre à 18h. En amont du conseil, une délégation du collectif composée de 8 personnes, a été reçue par le Conseil municipal afin de lui exposer les revendications de la population au sujet de la réévaluation de la part intercommunale de la taxe foncière votée le 15 janvier 2021 en conseil communautaire. En effet, les élus du Gosier qui ont la volonté de trouver une solution à cette situation vécue par les contribuables de la CARL, ont accepté d'échanger avec la délégation. Les membres du collectif se sont exprimés librement. Le maire président a informé la délégation :

- des échanges et négociations en cours avec la Direction Générale des Finances Publiques siégeant à Bercy au sujet de la compensation de la taxe d'habitation qui pourrait permettre un abaissement du taux de la taxe foncière.
- de la permanence de l'accueil fiscal de proximité mis en place au Gosier les lundis et mardis en matinée. Il s'agit d'un service public assuré par un agent des impôts qui accompagne les administrés dans leur démarche afin de trouver des solutions pour bénéficier d'exonérations fiscales. Des mesures spécifiques sur la taxe foncière sont notamment prévues pour les personnes âgées de plus de 65 ans et de plus de 75 ans.

Après deux heures d'échanges avec le collectif, le maire du Gosier propose de reporter le conseil municipal. Celui-ci est convoqué le 3 novembre mais n'a pas pu se tenir en raison du manque de quorum, les élus étant empêchés d'accéder à la salle du conseil municipal. La situation dégénère, des élus et des administratifs sont hués dans l'exercice de leur fonction. Pour la deuxième fois consécutive, le Conseil municipal n'a pas pu se réunir.

Le maire du Gosier et sa majorité municipale appellent donc la population à l'apaisement en lui demandant de faire preuve de discernement. Par ailleurs, il exhorte les élus de l'opposition ayant manifesté un comportement contraire au respect des principes républicains à se montrer dignes de leur fonction en permettant la tenue des prochaines séances sans inciter la population au désordre et en laissant le conseil municipal travailler sereinement dans le respect du dialogue démocratique.